



Faits saillants de l'entente de principe

PENSIONNATS INDIENS

Le 20 novembre 2005, une entente de principe a été conclue entre le représentant fédéral, l'honorable Frank Iacobucci, et conseiller juridique pour les anciens élèves, conseiller juridique pour les Églises, et l'Assemblée des Premières Nations et d'autres organisations autochtones. Sous réserve de l'approbation de l'agrément du tribunal, l'entente de principe propose un bon nombre d'éléments devant servir de base à un règlement d'ensemble définitif :

Paiement pour expérience commune

Sur demande, un Paiement pour expérience commune serait remis à chaque ancien élève d'un pensionnat indien éligible vivant le 30 mai 2005.

- Sous réserve d'une vérification, chaque ancien élève éligible qui présente une demande recevrait 10 000 \$, ainsi que 3 000 \$ supplémentaires pour chaque année de présence au-delà de la première année;
- Les anciens élèves d'un pensionnat indien éligibles de 65 ans et plus pourront bientôt faire une demande pour un paiement anticipé de 8000 \$;
- 1,9 milliards de dollars ont été mis de côté pour l'avantage direct des anciens élèves de pensionnats indiens.

Procédure d'évaluation indépendante

Un mode de règlement extrajudiciaire des conflits évolué appelé « Procédure d'évaluation indépendante » (PÉI) traitera les demandes d'abus sexuel et les incidents de violence physique les plus sérieux.

- L'ancien élève qui accepte le Paiement pour expérience commune devra avoir exclusivement recours à la PÉI pour présenter une autre demande pour abus sexuel ou violence physique sérieuse.
- Le gouvernement accorderait par la PÉI 100 p. 100 de la compensation dans tous les cas à la suite d'une vérification par un arbitre indépendant.

Vérité et réconciliation

- 60 millions de dollars seraient alloués à la création d'un processus de Vérité et réconciliation.
- Le processus de Vérité et réconciliation vise à promouvoir l'éducation et la sensibilisation du public au sujet du système de pensionnats indiens et de ses effets sur la dignité humaine des anciens élèves, ainsi qu'à fournir aux anciens élèves et aux membres de leur famille une occasion de faire part de leur expérience dans un pensionnat indien dans un milieu sécuritaire et adapté à la réalité culturelle.

Commémoration

- 10 millions de dollars supplémentaires seront investis dans le Programme commémoratif existant.
- Le gouvernement continuera de fournir un financement pour les initiatives, les événements, les projets et les monuments commémoratifs de niveaux national et communautaire.

Guérison

- La Fondation autochtone de guérison recevrait une dotation supplémentaire de 125 millions de dollars.
- La Fondation autochtone de guérison effectuera une évaluation des initiatives et des programmes de guérison au cours de la quatrième année suivant l'agrément du tribunal, pour conseiller si le soutien financier doit continuer et ce, dans quelle mesure.

- Les entités religieuses impliquées dans l'administration des pensionnats indiens apporteraient d'importantes contributions relatives aux initiatives de guérison.

décembre 2005